

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du Vendredi 19 juin 2020
De 17 h à 19 h – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
15/06/2020	15/06/2020	15	14	14
L'an deux mil vingt, le 19 juin à 17 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLÉ, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT Absent : M. Jean-Yves MONTAJAULT Secrétaire de Séance : M. Jean BRIERE		

Appel nominal des membres du conseil municipal.

Monsieur LEDUC Christophe et Madame BRETON Cécile, conseillers municipaux suppléants sont présents au conseil municipal,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications et/ou des ajouts sont à apporter sur le procès-verbal du 9 juin 2020.

Après s'être concertés, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 9 juin 2020 à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 3 délibérations sont à ajouter dans l'ordre du jour :

- URBANISME – DPU A 364 et A365
- Avenant convention ESCALE
- Régularisation Cantine 2019 - 2020

Après concertation, les membres du conseil municipal approuvent la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU A 364 et 365
- II. FINANCES – Vote des taux des taxes communales 2020
- III. FINANCES – Vote des budgets 2020 :
 - Lotissement Epeautre 2020
 - Lotissement le Champ de la Planche 2020
 - Budget principal de la commune 2020
- IV. Affaires scolaires – avenant à la convention tripartite de mise à disposition ESCALE
- V. Affaires scolaires – restauration scolaire – régularisation de la facturation fin d'année scolaire 2019 - 2020
- VI. JOURNEE CITOYENNE du 26 septembre 2020 – Validation des ateliers et les noms des responsables
- VII. Informations et questions diverses.



2020-039	Urbanisme - DPU parcelles B 364 et 365
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue le 15 juin 2020 de Maître Bénédicte NOEL, par lettre recommandée en date du 10 juin 2020 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles B 364 et 365.



2020-040	Finances Vote des taux des taxes communales 2020
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu l'état n°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,

Considérant que les conseillers municipaux doivent délibérer sur le vote des taux des taxes communales 2020,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer les taux des taxes communales 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 15,23 %
- Taxe foncière non bâtie : 28,09 %



2020-041	Finances Budget du lotissement l'Epeautre année 2020
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévoit le report de plusieurs échéances,

Vu que les budgets sont à adopter avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 15 avril 2020),

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 13 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le budget du lotissement l'Epeautre de l'année 2020 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370.00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370.00 €
Total fonctionnement dépenses	139 370.00 €	Total fonctionnement recettes	139 370.00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370.00 €	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370.00 €
Total investissement dépenses	139 370.00 €	Total investissement recettes	139 370.00 €

Article 2 : D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- ... En section fonctionnement..... 139 370.00 €
- ... En section investissement..... 139 370.00 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2020-042	Finances Budget du lotissement Le Champ de la Planche année 2020
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévoit le report de plusieurs échéances,
Vu que les budgets sont à adopter avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 15 avril 2020),
Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le budget du lotissement le Champ de la Planche de l'année 2020 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700.00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 700.00 €
Chapitre 11 Charges à caractère général	25 000.00 €		
Total fonctionnement dépenses	26 700.00 €	Total fonctionnement recettes	26 700.00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 700.00 €	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700.00 €
		Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €
Total investissement dépenses	26 700.00 €	Total investissement recettes	26 700.00 €

Article 2 : D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- ... En section fonctionnement 26 700.00 €
- ... En section investissement 26 700.00 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2020-043	Finances Budget principal de la commune année 2020
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévoit le report de plusieurs échéances,
Vu que les budgets sont à adopter avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 15 avril 2020),
Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le budget principal de la commune de l'année 2020 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	157 900.00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	99 397.25 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	140 000.00 €	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 000.00 €
Chapitre 014 Atténuations de charges	200.00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	192 537.00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	15 000.00 €	Chapitre 74 Dotation, subventions et participations	177 607.91 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	160 054.61 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	69 800.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	82 507.00 €		
Chapitre 66 Charges financières	5 680.55 €		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €		
Total fonctionnement dépenses	563 342.16 €	Total fonctionnement recettes	563 342.16 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	197 353.45 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	160 054.61 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	125 000.00 €	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve	212 299.17 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	223 166.45 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	9 000.00 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	298 033.22 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	5 200.00 €		
Chapitre 23 Immobilisation en cours	522 000.00 €		
Chapitre 27 Autres établissements publics	25 000.00 €		
Total investissement dépenses	893 553.45 €	Total investissement recettes	893 553.45 €

Article 2 : D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- ... En section fonctionnement 563 342.16 €
- ... En section investissement 893 553.45 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2020-044	Affaires scolaires Avenant à la convention tripartite de mise à disposition ESCALE
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la convention tripartite de mise à disposition locaux et mobilier pour l'accueil des loisirs sans hébergement au centre social ESCALE en date du 1^{er} septembre 2017,
Vu la réunion en date du 17 juin 2020 avec le Président de l'Association ESCALE, le Vice-Président de la communauté de communes – commission sociale et les membres de la commission des Affaires Scolaires,
Vu que l'association ESCALE a besoin de plus de locaux pour réaliser ces activités périscolaires durant les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances,
Considérant qu'il est nécessaire de revoir la convention et de prévoir une modification par avenant,

Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis sur ce projet d'avenant,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de rédiger l'avenant à la convention tripartite de mise à disposition locaux et mobilier pour l'accueil de loisirs sans hébergement au centre social ESCALE (cf. annexe),

Article 2 : d'établir un bail de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 mai 2026,

Article 3 : de fixer une participation financière de 3 500.00 € par an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2020-045	Affaires scolaires Restauration scolaire – Régularisation de la facturation fin d'année scolaire 2019 - 2020
----------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la commission Affaires Scolaires qui s'est réunie le 6 juin 2020,

Vu la mise en place du confinement dans les établissements scolaires à compter du 16 mars 2020,

Vu la réouverture des écoles à partir du mardi 12 mai 2020 suite au déconfinement,

Vu que les forfaits de restauration scolaire sont prélevés chaque mois et ce à compter du 5 septembre 2019,

Vu que les forfaits de restauration scolaire ont été encaissés sur 7 mois (jusqu'au 31 mars 2020),

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser les forfaits en fin d'année scolaire 2019 – 2020,

Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis sur la procédure de régularisation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de rembourser la restauration scolaire comme suit :

a) Enfants qui n'ont pas repris la cantine depuis le 12 mai 2020 pour un retour en septembre 2020 :

- Enfants qui sont au forfait 4 jours / semaine : 43.26 € de remboursement (prorata selon forfait)
- Enfants qui sont au forfait 3 jours / semaine : 40.53 € de remboursement (prorata selon forfait)
- Enfants qui sont au forfait 2 jours / semaine : 27.02 € de remboursement (prorata selon forfait)
- Enfants qui sont au forfait 1 jour / semaine : 13.51 € de remboursement (prorata selon forfait)

b) Enfants qui ont repris la cantine depuis le 12 mai 2020 :

- Le forfait remboursé comme ci-dessus (a)
- Puis comptage du nombre de repas pris de chaque enfant du 12 mai au 3 juillet 2020 au prix de 3.86 € / le repas selon délibération du 5 juin 2019

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20